

POLITISCHES DEPART.

+ 10.-SEP.-1913 +

N^o 32. IX. b. 3.

Berne, le 10 septembre 1913.

Madame C. Skarsinsky, La Rosiaz,
Villa Peupliers,
Lausanne.

Madame,

Nous n'avons pas manqué de soumettre
votre proposition du 7 août dernier, concernant la
protection et l'éducation des enfants devenus
orphelins par les misères de la guerre balcanique,
à un examen approfondi. Nous avons l'honneur
de vous donner connaissance du résultat de cet
examen, résultat qui est, à notre grand regret,
de nature négative.

Nous ne méconnaissions point le but humani-
taire de vos intentions, mais il ne peut incomber
à la Suisse, avec ses moyens restreints, de s'engager
~~dans~~ ^{dans} une telle œuvre. Nous nous demandons, d'ailleurs,
s'il est même utile et désirable de retirer des États
balcaniques ^{leur} jeunesse et de l'élever dans des pays
aux mœurs étrangères à celles de ces États. À notre
~~avis~~ ^{avis} ~~manière de voir~~ il serait préférable de créer des
orphelinats dans les contrées mêmes où ces
enfants seront appelés, plus tard, à agir et à
trouver leurs moyens d'existence. ~~Il ne peut,~~
~~en outre, pas être le devoir d'un État mais plutôt~~
Il s'agit de voir plutôt dans les attributions



celui d'un organe international, comme par exemple
 d'une ^{office} centrale, à créer encore, pour la protection
 de l'enfance, de s'adonner à une tâche pareille et
 d'accumuler les moyens nécessaires. Nous doutons
 aussi qu'un gouvernement quelconque puisse être
 trouvé qui serait prêt d'agir dans le sens de
 votre initiative.

que dans
 celles d'un
 gouvernement

Agréer etc

Jep Pol.